

### Points essentiels

- Le phénomène de la contrefaçon et du piratage, qui pèse plusieurs milliards d'euros, menace la sécurité individuelle et la sécurité nationale. Il est lié à la criminalité organisée, au trafic de drogues et au terrorisme. Les profits qu'il génère sont bien supérieurs à ceux du trafic de drogues, pour un risque quasi nul. Les sanctions sont relativement bénignes et souvent difficiles à appliquer.
- Si par le passé l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estimait que les produits contrefaits représentaient entre 5 et 8 % du marché mondial, les dernières estimations de la Food and Drug Administration des Etats-Unis font état d'une part plus importante, environ 10 %.
- Suite à une conférence à Moscou les 23 et 24 octobre 2006, il a été décidé que le Conseil de l'Europe élaborerait une convention sur la criminalité pharmaceutique (« Déclaration de Moscou »).

### Résumé

Le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur en Europe. De plus en plus de produits contrefaits sont fabriqués sur le continent et sont par conséquent difficiles à intercepter avant qu'ils ne parviennent aux consommateurs.

Tous les pays européens sont concernés, en tant que pays d'origine, de transit ou de destination pour ces produits. Des jouets aux médicaments, pratiquement aucun secteur économique n'est épargné. L'activité est à faibles risques et à profits élevés, car les poursuites sont difficiles à mettre en œuvre, les sanctions sont relativement bénignes et souvent difficiles à appliquer, et la coopération interétatique est défailante.

Les questions de droits de la propriété intellectuelle sont prises très au sérieux en Europe, où des procédures de dépôt simplifiées sont essentielles pour développer une économie compétitive fondée sur les connaissances. L'Accord de Londres et l'Accord instituant un système de règlement des litiges en matière de brevets européens, non encore entré en vigueur, sont des avancées majeures en vue d'une meilleure protection juridique de l'innovation en Europe.

Les individus impliqués dans la contrefaçon illégale échappent à l'impôt, ce qui, pour les gouvernements, se traduit par d'énormes pertes en recettes fiscales. Cependant, les chiffres actuels sur le phénomène ne sont pas suffisamment détaillés. Ils révèlent certaines tendances, mais ne peuvent pas servir de base à une analyse de tendances approfondie ou à un ajustement des politiques.

Les organisations internationales compétentes, dont le Conseil de l'Europe, l'Office européen des brevets, Europol, Eurojust, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol et l'Organisation de coopération et de développement économiques

(OCDE), se sont engagées à renforcer leurs efforts pour lutter contre le piratage et la contrefaçon.

Malgré les travaux remarquables menés dans ce domaine par ces organisations et diverses autorités européennes, une véritable stratégie globale fait défaut pour lutter contre le piratage. Le Conseil de l'Europe, par sa nature paneuropéenne, est idéalement placé pour mobiliser les Etats membres en vue de s'attaquer à la menace que représente la contrefaçon. Il envisage d'élaborer une convention européenne sur la lutte contre la criminalité en matière de soins de santé et, ultérieurement, contre tous les trafics de produits contrefaits.

## Questions-Réponses

### Quelles sont les conséquences de la contrefaçon et du piratage ?

Les conséquences directes de la contrefaçon et du piratage sont en partie connues : pénalisation des titulaires de droits, érosion des marchés nationaux, réduction des recettes fiscales pour le gouvernement, risques sanitaires liés à l'utilisation de ces médicaments, pénalisation de l'emploi dans les secteurs industriels légaux, criminalité organisée, etc.

### Quels sont les accidents majeurs imputables à la contrefaçon ?

Exemples :

- Vente de pièces détachées destinées aux systèmes de freinage automobiles : certaines pièces étaient en bois et donc extrêmement dangereuses pour les conducteurs.
- Vente de pesticides contrefaits dans certains pays d'Afrique : inefficaces, ils ont toutefois causé des dégâts aux plants de caféiers.
- Vente de médicaments de contrefaçon (surtout Viagra) : ces produits commercialisés notamment par Internet sont dangereux ou, dans le meilleur des cas, totalement inefficaces.

### Quelle est l'ampleur du phénomène en Europe ?

On estime que, chaque année, la contrefaçon et le piratage coûtent à l'Union européenne plus de 100 000 emplois et réduisent son PIB de milliards d'euros. A cela s'ajoutent les pertes de recettes publiques (les contrefacteurs paient rarement des impôts ou des taxes) et, dans une certaine mesure, d'investissements étrangers. En 2002, les échanges mondiaux de marchandises ont atteint 6 300 milliards, dont jusqu'à 560 milliards de dollars ont semble-t-il été absorbés dans les marchés de la contrefaçon. (Le ministre américain du Commerce estime les pertes de l'industrie américaine dues à la contrefaçon à 200-250 milliards de dollars chaque année).

### Que prévoit de faire le Conseil de l'Europe pour lutter contre la contrefaçon et

## le piratage ?

Le Conseil de l'Europe prépare actuellement une convention sur la suppression de la contrefaçon et du trafic de produits pharmaceutiques contrefaits. Il recommande à ses Etats membres de lancer des campagnes nationales contre la contrefaçon et invite instamment les Etats membres de l'Organisation européenne des brevets à organiser une conférence diplomatique pour adopter l'Accord instituant un système de règlement des litiges en matière de brevets européens et, afin de veiller à l'entrée en vigueur harmonieuse de celui-ci, à signer et à ratifier l'Accord de Londres, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

## Quelle est la position de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ?

A l'issue du débat joint du 20 avril 2007 sur la nécessité d'une Convention du Conseil de l'Europe relative à la suppression de la contrefaçon et du trafic de produits contrefaits en général et sur la contrefaçon de médicaments en particulier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a demandé aux gouvernements des Etats membres de prévoir un instrument juridique international, sous la forme d'une Convention.

Lors du débat joint sur la qualité des médicaments en Europe, les parlementaires ont alerté sur l'ampleur d'une industrie qui tue et peut être associée à une forme de criminalité organisée. La contrefaçon des médicaments représente 10 % du marché mondial des médicaments et une perte annuelle de 500 milliards d'euros.

Suivant les propositions du rapporteur, les parlementaires ont demandé des sanctions spécifiques contre la contrefaçon et l'altération des médicaments, afin de pouvoir arrêter et poursuivre pénalement les auteurs. Ils ont également souligné la nécessité de réglementer la vente par Internet et de mettre en place une véritable coordination sur le plan international, en coopération avec la police, les douanes, les autorités judiciaires et les professionnels de la santé.

Des campagnes d'information devraient avertir le public des risques encourus par l'utilisation de ces médicaments et l'inciter à utiliser les circuits de distribution légaux.

Nécessité d'une convention du Conseil de l'Europe relative à la suppression de la contrefaçon et du trafic de produits contrefaits - Recommandation 1793 (2007)

Qualité des médicaments en Europe - Recommandation 1794 (2007)

## Contact

Estelle Steiner, Attachée de presse

Tél : +33 (0)3 88 41 33 35

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

[estelle.steiner@coe.int](mailto:estelle.steiner@coe.int)

[www.coe.int](http://www.coe.int)

*Mise à jour : 30.08.2007*